

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 juin 2024
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 53

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 19/06/2024
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/06/2024 (accusé de réception du 19/06/2024)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

**Convention de mise à disposition d'un véhicule de la Mission Locale du Pays de
Cornouaille à la ville de Quimper (pour son action KempNozVan)**

**Afin de mener à bien son action KempNozVan, la commune de Quimper a besoin
d'un fourgon. La Mission Locale du Pays de Cornouaille peut le mettre à disposition.**

L'action KempNozVan est une action d'aller vers de prévention pluridisciplinaire (sur les addictions, les violences sexuelles et sexistes, la médiation...) portée par la ville de Quimper, proposée et retenue dans le cadre de l'appel à projet national de la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA).

Elle consiste à se déplacer en van sur les lieux de rassemblement des noctambules de 22h à 5h, à s'y installer et aller à la rencontre des personnes pour, notamment, dialoguer, proposer de l'eau ou un café et engager un échange autour des questions de prévention.

Les acteurs de ce dispositif sont une équipe pluridisciplinaire de professionnels de la prévention et de la médiation (entre autres : PIMMS, France Addictions, Nous Toutes). Ces professionnels vont bénéficier, dans la première moitié de 2024, de sept formations sur les violences sexuelles et sexistes, sur les addictions, sur l'aller-vers en milieu festif, la gestion de conflits etc.

La rentrée 2024 permettra une expérimentation du dispositif sur deux nuits ; l'année 2025 sera la première année de fonctionnement du KempNozVan avec douze nuits prévues, notamment sur les soirées étudiantes importantes (Halloween, Saint-Valentin etc.).

De manière à mener à bien cette action, la ville a besoin d'un véhicule adapté et équipé, dont elle ne dispose pas dans son propre pool. C'est la raison pour laquelle elle s'est rapprochée de la Mission Locale du Pays de Cornouaille, aux fins de bénéficier de la mise à disposition d'un fourgon présentant les caractéristiques attendues.

C'est dans ce contexte que les Parties entendent conclure la présente convention.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule de la Mission Locale du Pays de Cornouaille à la commune de Quimper.